



DOCUMENTATION ELECTIONS

Rédacteur : B CAILLOUX

Document : GDPQ-Modalités de livraison

Approbateur : S LORET

Date : 24/01/08

Objet : Magasin réception

Visa :

Livraison de documents élections chez Diffusion Plus

I. OBJET

Le but de ce document est d'indiquer les modalités de livraison et d'acceptation de marchandises sur le site de **Diffusion Plus**, adresse de livraison :

Diffusion Plus
Autoroute A13 sortie 17
ZA Les Champs Chouette
27600 Saint Aubin sur Gaillon

1. Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 sur **rendez-vous** pris au plus tard **24h avant livraison**.

2. Contact :

Responsable réception: Séverine **LORET 02 32 77 85 36**

Mail : reception-magasin@diffusionplus.fr

II. IDENTIFICATION DES CONTENANTS

IMPERATIF !

Avant toute livraison et pour permettre une prise en charge simplifiée, les imprimeurs doivent se connecter sur la plateforme GDP Elections et créer un compte qui permettra d'indiquer le contenu détaillé des livraisons et générer automatiquement les étiquettes colis et palettes correspondantes.

<https://solutionelection.gdp.digital/>



III. CONDITIONS DE DECHARGEMENT

1. Conditionnement

- Palette « type Europe » de 80x120cm, Hauteur max 1,2m
 - Pour garantir l'**intégrité des documents**, les palettes doivent être filmées (avec coiffe étanche)
Il est **recommandé** de protéger les 4 angles, et de cercler les palettes (cerclage plastique).
- Chaque contenant doit être identifié par une affiche indiquant :
- **Le site de destination**
 - **La préfecture et le secteur concernés (donc département et canton/circonscription si applicable)**
 - **Le type de document (Circulaire, BV Mairie, BV électeurs), le candidat et/ou le parti concerné**
 - **La quantité par contenant et la quantité totale livrée**
 - **N° de contenant / nombre total de contenants**

2. Bon de livraison

Toute marchandise livrée doit obligatoirement être accompagnée de son bon de livraison.

Contenu du BL :

- Expéditeur
- Adresse de livraison
- Descriptif de la marchandise (cf ci-dessus)
- Quantité livrée et poids brut total
- Etat de livraison (partielle où soldée)

3. Déchargement

Le chauffeur doit présenter ses papiers à la réception du magasin avant la mise à quai.

Il doit se conformer **aux règles sanitaires** affichées à la réception et aux instructions qui lui seront données sur place pour la mise à quai.